

RENCONTRE

Trois questions à François Bonnet



Ex-directeur général adjoint de l'ONF, cet ingénieur forestier vient d'être nommé délégué ministériel forêt-bois au ministère de la Transition écologique. Il devient par là même un interlocuteur privilégié de Fransylva.

► **Pourquoi réactiver aujourd'hui la mission de délégué ministériel pour la forêt et le bois ?**

Ma feuille de route est cosignée par trois ministres : Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du logement, et Bérangère Abba, secrétaire d'État à la biodiversité. La forêt et le bois se situent au carrefour de la plupart des politiques de la transition écologique. La stratégie bas carbone 2050 repose en partie sur la forêt en tant que puits de carbone et sur l'usage du bois. La diversification du mix énergétique français laisse la place au développement de la biomasse forestière en tant que première énergie renouvelable en France. La forêt est un élément structurant des politiques d'aménagement du territoire et du paysage, de l'objectif zéro artificialisation nette des sols, de préservation de la biodiversité. Il fallait donc un référent pour aborder ces enjeux forestiers de façon transversale, et prévenir les incohérences dans l'action publique.

► **Quelles sont les priorités d'actions pour 2021 ?**

Le plan de relance, d'abord, guide tous les actes de la filière et l'action publique des ministères. L'amont et l'aval sont au rendez-vous des appels à manifestation d'intérêt et nous devons aujourd'hui accompagner la mise en œuvre du plan en suivant un grand principe : favoriser la résilience forestière et la diversification, tout en restant vigilants sur la faisabilité technique des projets de reboisement. Nous ne perdrons pas non plus de vue le sujet de l'équilibre cynégétique, qui doit faire l'objet d'une action collective dans les massifs forestiers où les investissements seront menés.

Ensuite, nous travaillons à consolider la souveraineté de la filière bois, et à faire du bois un pilier de la transition, en développant les usages... Le projet de réglementation RE2020 ouvre de nouveaux marchés au bois. Nous devons accompagner la filière française pour qu'elle bénéficie en priorité de cette ouverture. Le ministère se positionne aussi en facilitateur du dialogue des forestiers avec les parties prenantes préoccupées par la gestion forestière. La société a changé en profondeur son regard sur la forêt. L'État doit soutenir

les efforts de communication et de dialogue, lancés par la filière, et appuyer l'idée que le bois doit venir de forêts françaises, gérées durablement.

► **Comment la forêt privée s'inscrit-elle dans ces enjeux ?**

Par nature, les forestiers sont attachés à la nature, à la gestion durable et à la transmission. J'ai confiance dans la diversité des propriétaires et des modes de gestion, génératrice de biodiversité. L'enjeu aujourd'hui est de travailler la résilience forestière de manière pragmatique et raisonnable. Les marges de progression sont connues : promouvoir les peuplements mélangés, diversifier les sylvicultures et les structures des peuplements, éviter les tassements des sols. Notre principal défi, l'adaptation au changement climatique, guidera la gestion forestière dans les décennies à venir. Cela appellera un effort persévérant d'innovation et d'agilité dans les techniques forestières, mais aussi un soutien aux forestiers sur le long terme.

01. Bordure de chênes rouvres. Michel Bartoli
@ Photothèque CNPF. | 02. François Bonnet. @ ONF.